

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 5 mars 2018

Le lundi 5 mars 2018 à 20h30, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués en date du 26 février 2018, se réunissent à la mairie de Courcôme.

Présents : GEOFFROY Fabrice, COLIN Bernard, DIOGO Jean, CAILLETON Thierry, MEUNIER Jean-Michel, BERTRAND Olivier, PANAR Michel.

Absents excusés : ARPAGIAN Philippe et SALOMON Josiane.

M. DIOGO Jean est nommé secrétaire de séance.

DECISIONS

Approbation du dernier compte rendu de conseil municipal.

1-Eoliennes : Intervention de la Société Nordex

Les membres de la Sté Nordex commencent par nous rappeler l'historique du projet :

- 2016 prise de contact et délibération du conseil le 6 juin ;
- 2017 étude ;
- 2018 mise en route du projet.

Présentation de la ZIP (Zone d'Implantation Potentiel), par rapport à la première solution, léger décalage vers le sud (Villegâts). Du fait : 2 éoliennes sur notre commune, et sur le sol de Villegâts.

Deux études encore en cours :

- Etude faune flore (18 mois) ;
- Etude paysagère.

Dans les deux études, les enjeux sont restreints et les troubles limités, pas de zone « Natura 2000 » à proximité.

Compte tenu du changement de législation en cours, la Sté Nordex n'est pas en mesure de nous communiquer le montant des revenus que la commune pourrait recevoir. Afin de générer un revenu à la commune, la proposition évoquée serait de louer une parcelle de terrain communal afin d'y installer le poste de livraison.

Suite du projet :

- 2018 finalisation des études ;
- 2019 enquête publique ;
- 2020 autorisation préfectorale début de chantier ;
- 2021 raccordement au réseau début exploitation et maintenance.

2-Projet acquisition terrain proche de l'église :

Suite à la vente de « la maison Gaby » propriété de Mme VALENTIN Marielle, la commune a négocié l'acquisition du terrain près de l'église, (environ 400 m²) afin d'y prévoir une aire de stationnement. Après plusieurs négociations, le prix a été arrêté à 4 000 € et environ 200 € de frais d'acte. Le conseil valide l'acquisition à l'unanimité.

3-Actualisation de la convention au syndicat mixte de la fourrière :

Suite à l'arrivée de nouvelles communes, il faut revalider la convention dans les mêmes termes qu'auparavant. Le conseil valide à l'unanimité.

4-Aménagement de bourg (approbation du programme et de l'enveloppe de l'opération) :

Le projet présenté par l'ATD 16 se chiffre à 1 286 516€ HT, il se divise en 8 étapes. Place de l'église - D27 - D736 - traversée de bourg... Chacune est indépendante. La première phase est de nommer un cabinet qui sera maître d'œuvre. Le conseil municipal valide à l'unanimité le lancement de l'appel d'offre.

5-Questions diverses :

* **Fibre optique** : début des travaux prévus en 2019. Le montant à verser par la commune reste encore à définir.

* **Travaux à l'église** : suite à une première étude, il apparaît qu'il y a de gros soucis sur la structure du bâtiment. La DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), est aussi consciente des problèmes et a déjà budgété une somme pour les travaux à venir. Il convient maintenant de nommer un bureau d'étude ou un architecte afin de coordonner les travaux. Le conseil municipal mandate M. le Maire à l'unanimité afin de lancer l'appel d'offre.

* **Convention Natura 2000** : rien de draconien pour la commune, le but est de sauvegarder l'outarde canepetière. Dans cette convention une formation aux agents est prévue. Le conseil valide à l'unanimité.

* **Budget 2018** : en cours de préparation et vote lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

* **Fusion de communes** : en raison des futures échéances électorales il faut accélérer le processus de fusion. Nos partenaires sont Villegâts et Tuzie. Le projet reste encore à écrire.

* **Travaux d'élagage** : début des travaux la semaine prochaine.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 00h10.